

Repenser l'éducation

2013/2041(INI) - 22/10/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 556 voix, 105 voix contre et 6 abstentions une résolution intitulée «Repenser l'éducation» en réponse à une communication de la Commission portant sur le même thème.

Le Parlement rappelle qu'en mars 2013, le taux de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans dans l'UE s'établissait à 23,5% alors que dans le même temps plus de deux millions de postes restaient vacants. Il affirme que dans plusieurs États membres, le nombre de chômeurs et la durée du chômage augmentent et l'adéquation entre l'offre et la demande se détériore. Il souligne également que les problèmes économiques et sociaux **exacerbent l'euroscpticisme des citoyens**.

Dans ce contexte, le Parlement accueille favorablement la communication de la Commission, en particulier **son orientation résolue vers la lutte contre le chômage des jeunes par des investissements dans les compétences**, son appel à une modernisation des systèmes d'enseignement supérieur et la promotion d'un enseignement et d'une formation professionnels (EFP) de qualité au niveau mondial. Il se réjouit également de l'adoption de mesures en vue de remédier au déficit d'enseignants et de formateurs qualifiés.

Face à la crise économique et financière, le Parlement estime que les États membres doivent assurer le droit de chacun, indépendamment de sa situation économique, à une éducation gratuite et universelle et de qualité. Il rappelle que de meilleures compétences linguistiques favorisent la mobilité et améliorent l'aptitude à l'emploi, la compréhension des autres cultures et les relations interculturelles. Il soutient donc sans réserve la proposition de la Commission en faveur d'un nouvel indicateur européen des compétences linguistiques dont l'objectif pour 2020 serait **la connaissance d'une langue étrangère par au moins 50% de la population âgée de 15 ans** et l'apprentissage par au moins 75% d'une deuxième langue étrangère.

Le Parlement demande également une approche globale de l'enseignement et de la formation incluant l'apprentissage non formel et informel.

Rappelant les objectifs généraux et les buts que l'Union s'est fixés dans le cadre de la stratégie Europe 2020, le Parlement appelle les États membres à faire des dépenses et des investissements publics dans les domaines de **l'enseignement, de la formation, de la recherche et de l'innovation une priorité**. Il rappelle en effet que toute coupe budgétaire dans ces domaines aura une influence négative sur l'éducation.

Parallèlement, le Parlement se dit favorable à un suivi des situations nationales et au lancement d'un débat au niveau de l'Union avec les parties prenantes concernées en matière d'efficacité des investissements dans l'éducation. Il prie également le Conseil d'adopter sans retard la directive horizontale anti-discrimination, un instrument essentiel pour garantir une égalité véritable et lutter contre les préjugés et la discrimination, y compris à l'école.

Réaffirmant le principe de l'égalité d'accès à l'éducation, le Parlement demande que l'on garantisse un enseignement et des formations de qualité et accessibles même en période de restrictions budgétaires.

La jeunesse: un investissement pour le futur : rappelant l'importance des jeunes pour la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020, le Parlement demande la reconnaissance et l'implication des organisations de jeunesse et de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de formation tout au long de la vie.

Il appelle à **reconnaître les qualifications** acquises par les jeunes dans le cadre d'études suivies dans des universités autres que leurs universités-mères, à commencer par celles acquises dans le cadre du programme Erasmus+. Il demande également à ce que les apprenants et les organisations auxquelles ils sont attachés soient impliqués dans les processus décisionnels relatifs à l'éducation.

Parallèlement, le Parlement presse les États membres de rendre l'EFP plus attractif et plus pertinent pour le marché du travail, et d'en faire une partie intégrante du système éducatif tout en garantissant sa qualité, notamment au travers de l'introduction de la formation dans les domaines de l'entrepreneuriat et des TIC, en coopération avec les entreprises.

Le Parlement invite les États membres et les pouvoirs locaux et régionaux à inclure des éléments de **formation à la création d'entreprise dans les programmes de l'enseignement de base**, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne les **formations scientifiques**, le Parlement insiste sur la nécessité d'accroître l'attractivité et la valeur des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques dans l'enseignement. De même, il appelle les États membres à dispenser des formations plus efficaces axées sur les **compétences transversales**, les compétences linguistiques et les compétences de gestion et de direction d'entreprise, de façon à renforcer l'employabilité à travers l'ensemble de l'Europe. D'une manière générale, le Parlement en appelle à la **pluridisciplinarité dans les programmes scolaires** et à l'évolution des formations dispensées.

Pour les **jeunes en décrochage**, le Parlement demande des stages et des apprentissages de grande qualité, notamment pour ceux qui n'étudient pas, ne travaillent pas et ne suivent pas de formation (NEET). Les employeurs sont également appelés à proposer davantage de contrats d'apprentissage de qualité aux jeunes afin d'améliorer leur carrière professionnelle.

Soulignant la plus-value d'une expérience à l'étranger pour accompagner les jeunes en décrochage scolaire ou sans diplôme, le Parlement estime que le programme Erasmus+ devrait constituer un cadre excellent leur permettant de suivre une partie de leur formation professionnelle à l'étranger.

Il appelle en outre les États membres à :

- mettre en place les politiques d'accompagnement pour les jeunes en chômage de longue durée ;
- investir dans les mécanismes d'activation précoce du marché du travail et les mécanismes d'accès à l'emploi ;
- mettre rapidement en œuvre l'initiative **Garantie européenne pour la jeunesse** ;
- empêcher la baisse des ressources destinées au soutien de l'emploi et de la formation des jeunes.

En matière de financement, le Parlement appelle à une approche intégrée visant à mettre en œuvre les possibilités d'accès au financement du Fonds social européen (FSE) et du Fonds de cohésion, ainsi qu'aux sources nationales de financement dans la perspective d'une croissance intelligente. Il souligne le rôle du FSE pour soutenir les investissements dans l'éducation et la formation, les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie et plaide en faveur de l'affectation au FSE d'une part minimale globale s'élevant à **25% du budget de la politique de cohésion**.

Un objectif majeur: les partenariats : le Parlement souligne que des partenariats forts puisent dans les synergies entre les ressources humaines et les ressources financières et permettent le partage des coûts de la formation permanente. Il demande une amélioration du dialogue social et civil en matière d'éducation et de formation au niveau national comme au niveau de l'Union, ainsi qu'un renforcement du rôle des partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques. Il estime que la promotion des **partenariats public-privé** est une mesure importante assurant une responsabilité commune pour l'éducation et l'insertion

professionnelle, en vue d'une adaptation plus rapide des diplômés aux exigences de l'industrie et du marché, ainsi que pour assurer des ressources supplémentaires en vue de la rénovation technologique du processus éducatif.

Parallèlement, le Parlement souligne que la communication de la Commission ne définit pas la moindre mesure concrète de mise en œuvre de la coopération entre le secteur éducatif et les divers partenaires sociaux et économiques. Il invite dès lors la Commission à solliciter activement un soutien et des initiatives ainsi que d'autres formes de coopération avec le secteur privé visant à améliorer l'éducation. Il appelle ainsi les États membres à améliorer la coopération et les partenariats entre les entreprises et le secteur de l'éducation à tous les niveaux.

D'autre part, le Parlement invite la Commission et les États membres à réfléchir soigneusement au concept de partage des coûts comme moyen de financer l'éducation. Il préconise un renforcement de la coopération entre les établissements et les prestataires de services d'enseignement, les entreprises, les partenaires sociaux, les organisations civiles, les autorités locales, régionales et nationales et les services pour l'emploi afin d'échanger les meilleures pratiques, promouvoir les partenariats et s'employer à proposer des stages et des contrats d'apprentissage de qualité.

Perspectives de la formation tout au long de la vie : le Parlement encourage les États membres à promouvoir la coopération et les synergies dans le domaine de la formation permanente, en particulier pour élargir l'accès aux formations et concevoir, adapter et moderniser les programmes des établissements d'enseignement. Il constate la grande disparité des ressources et connaissances disponibles en matière de TIC dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur entre les différents États membres, et même au sein des États membres. Il insiste sur la nécessité d'intégrer systématiquement **les infrastructures et connaissances dans le domaine des TIC** dans tous les secteurs de l'éducation et de la formation. Il relève également l'importance de reconnaître l'éducation comme un droit humain et prie les États membres **d'améliorer l'accès ouvert aux documents pédagogiques et scientifiques** afin de réduire les coûts de l'éducation et de la recherche, en particulier à la lumière des récentes coupes budgétaires.

Le Parlement exhorte par ailleurs les États membres à investir dans **l'apprentissage tout au long de la vie des enseignants**, afin de contribuer à leur développement professionnel et personnel, ainsi qu'à améliorer le statut et les conditions de travail des enseignants. Il appelle également à la valorisation de la profession d'enseignant.

Le Parlement demande par ailleurs que des mesures soient prises pour :

- fixer des critères uniformes et des objectifs d'évaluation concernant l'efficacité du travail des enseignants ;
- fixer des parcours d'apprentissage individualisés afin d'aider les personnes à actualiser et à améliorer leurs compétences productives, sociales et économiques tout au long de leur vie ;
- introduire des mesures spécifiques, sous la forme d'un soutien financier aux personnes issues de milieux socio-économiques défavorisés, afin d'offrir à chacun la possibilité d'atteindre le niveau d'éducation le plus élevé ;
- veiller à ce que le système éducatif réponde aux besoins de tout étudiant tout au long de ses études ;
- proposer des solutions de soutien sur mesure aux Roms et autres minorités ;
- résoudre les problèmes de la ségrégation par métier et de la discrimination salariale, et éliminer la discrimination fondée sur le genre et l'orientation sexuelle dans l'éducation ;
- proposer un large éventail de structures de soutien, comme des bourses, des subventions et des prêts étudiant à des conditions favorables, des systèmes de tutorat, de parrainage et de constitution de réseaux au bénéfice des élèves défavorisés ;
- élargir l'accès à l'éducation et aux stages.

Le Parlement appelle en outre les États membres à déployer des efforts importants pour réduire les taux de décrochage scolaire de manière à atteindre les objectifs fixés dans la stratégie Europe 2020 visant à parvenir à un taux de décrochage inférieur à **10% des élèves**.

Il souligne la nécessité de se préoccuper particulièrement **des adultes peu qualifiés** et du rôle joué par l'éducation et la formation des adultes pour accéder à ces groupes, et de mettre l'accent sur l'apprentissage intergénérationnel. Il appelle en outre les États membres à encourager les activités bénévoles à tout âge.

Mettant en avant les possibilités offertes par les cours de masse en ligne accessibles à tous (MOOCS - *Massive Open Online Courses*), le Parlement en appelle à des mesures favorisant l'égalité de tous les apprenants et permettant de **réduire les coûts de l'éducation pour les apprenants comme pour les universités**.

Il soutient fermement la création d'un **espace européen des compétences et des certifications** visant à la transparence et à la reconnaissance des qualifications acquises via l'EFP et propose d'étendre cette reconnaissance aux qualifications acquises en dehors du système formel d'éducation et de formation.

Le Parlement prie les États membres de procéder, sur une base régulière, **à un suivi et à des évaluations**, en associant les acteurs concernés, afin de déterminer si leur système et leurs programmes éducatifs sont parvenus à toucher les membres des catégories sociales vulnérables.

Il appelle enfin les États membres à prendre les mesures nécessaires pour réformer leur système éducatif en ligne avec les propositions faites dans la présente résolution.